

Jambes, date de la poste

Madame, Monsieur,

Concerne : Indemnités de frais accordés aux participants des formations

Depuis le second semestre 2006, le **Centre wallon de Formation et de Perfectionnement du Secteur Horeca** octroie **des indemnités de frais d'un montant horaire de 7,00€** à tout travailleur du secteur Horeca, qui participe aux formations, **durant des jours non rémunérés par son employeur.**

Pour bénéficier de ce défraiement, **plusieurs critères doivent être respectés** :

- Le **siège social** de l'entreprise du travailleur est situé en **Région Wallonne** ;
- Participer à l'entièreté de la formation suivie (100% de présence) ;
- Faire parvenir, au secrétariat, **la déclaration sur l'honneur***, rédigée conjointement par l'employeur et le travailleur, précisant que le(s) jour(s) de formation n'est (ne sont) pas rémunéré(s) ainsi que les coordonnées exactes de l'employeur et du travailleur ;
- Faire mention du même numéro de compte que celui sur lequel le travailleur perçoit sa prime de fin d'année.
- Ne pas dépasser le montant de 99,00€ par année civile.

Nous vous invitons à nous retourner ce document dûment complété, de préférence par **fax** au numéro suivant : **081/ 72 18 85.**

Nous insistons sur le fait que seuls les documents totalement complétés seront pris en considération pour le paiement des indemnités de frais, par virement bancaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat du Centre wallon de Formation au numéro suivant : **081/ 72 18 84.**

Persuadés que vous apprécierez cette initiative, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Conseil d'administration
du Centre wallon de formation
et de Perfectionnement du Secteur Horeca

* Le document se trouve au verso de cette feuille



Déclaration sur l'honneur*

CENTRE WALLON DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DU SECTEUR HORECA
Avenue Gouverneur Bovesse 35 bte 2 - 5100 Jambes
Tél. : 081/72.18.84 – Fax : 081/72.18.85
E-mail : formationwallonie@horeca.be

Concerne : Indemnités de frais accordées aux participants des formations

Case à compléter par l'employeur

Je soussigné(e),
certifie que M. / Mme
a participé à la formation renseignée ci-contre
en dehors de ses journées de travail rémunérées.

Dénomination de l'entreprise :
Téléphone / GSM :
Numéro d'entreprise :
Numéro d'établissement :
Taille de l'entreprise – nombre de travailleurs :

Date:

Nom (employeur):

Signature (employeur):

Case à compléter par le travailleur

Je soussigné(e),
certifie avoir participé à l'entièreté de la formation
qui s'est déroulée le/les
en dehors de mes journées de travail rémunérées.

Adresse : Rue :
Code postal : Commune :
Téléphone / GSM :
Numéro de registre national :-.....-.....
Fonction dans l'entreprise :

Numéro de compte - -

(! Identique à celui utilisé pour le versement de votre prime de fin d'année)

Auprès de la banque :
Ouvert au nom de :
(nom(s) du (des) titulaire(s) du compte)

Pour les comptes étrangers :

Swift :

IBAN :

Dénomination de la banque :

Nom (travailleur) :

Signature (travailleur) :

Case réservée au Centre wallon de Formation

* Une vérification des données sera effectuée avant tout paiement

Réception/...../.....	Num d'ordre	Vérification des données	Montant€	Date de virement/...../.....	Numéro	Date de débit/...../.....	Archivage/...../.....
--------------------------------	----------------------	-----------------------------------	-------------------------	---------------------------------------	--------	------------------------------------	--------------------------------

**A RENVoyer PAR FAX : 081/ 72 18 85
CENTRE WALLON DE FORMATION**